
DROIT AU BAIL A CEDER



Bail commercial

Durée : Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 9 (neuf) années consécutives, commençant à courir du 15 novembre 2022

Objet : Un local situé 4 avenue René Froger 05100 Briançon, comprenant une pièce de soins et d'examen clinique, une salle d'attente et un poste de stérilisation au rez de chaussée (20 m2) et à l'étage inférieur un WC privé et une salle d fabrication de semelles (10 m2)

Destination : Les biens loués sont destinés à l'exercice de l'activité du Preneur et ils serviront à l'usage exclusif de : la profession COIFFEUR du Preneur.

Toutefois, le preneur peut, à condition d'en aviser le bailleur conformément à l'article L. 145-47 du Code de commerce, adjoindre à l'activité prévue au présent contrat des activités connexes et complémentaires. Il peut également demander au bailleur, dans les conditions prévues aux articles L. 145-48 et suivants du Code de commerce, l'autorisation d'exercer dans les locaux loués une ou plusieurs activités différentes de celles prévues au présent contrat.

Loyer mensuel : 800 €

Dépôt de garantie : néant

TERME DU DELAI DE DEPOT DES OFFRES LE 28/08/2026